



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 23 juillet 2021  
affiché ou publié le vendredi 23 juillet 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210723-lmc1H25684H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25684H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 118-21 C

**Objet :** *RD - Approbation d'une convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>)*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaétan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christian Berthomier à Sandra Ferrari - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaétan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 118-21 C

objet **RD - Approbation d'une convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>)**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry qui intègre, dans son programme d'orientations et d'actions déplacements, la réalisation d'une enquête déplacements à l'échelle du bassin de vie.

La précédente enquête mobilité (méthode d'enquête Cerema) a été réalisée, en 2007, sous maîtrise d'ouvrage de Métropole Savoie, par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Métropole Savoie, la Chambre de commerce et d'industrie, le syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard, Grand Lac et Grand Chambéry. Les données issues de cette enquête ont été intégrées au système MODEOS (modèle multimodal de l'ouest savoyard). Les données de ce type d'étude, d'une durée de validité estimée à 10 ans environ, doivent régulièrement être mises à jour.

Il est donc proposé d'engager, sous la maîtrise d'ouvrage de Métropole Savoie, une nouvelle enquête mobilité suivant la méthode EMC<sup>2</sup> (enquête mobilité certifiée Cerema, anciennement appelée enquête ménages déplacements).

Depuis 2018, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) met en œuvre une nouvelle méthode d'enquête afin d'étudier la mobilité des habitants d'un territoire. Cette méthode permet une comparabilité historique et entre territoires ainsi qu'une adaptation fine aux enjeux locaux.

Sur l'ensemble du territoire enquêté (Métropole Savoie, Avant-pays savoyard, une partie de la Communauté de communes de Chartreuse), cette enquête permettra :

- d'assurer un lien avec l'enquête réalisée en 2007 et d'établir une comparaison avec les territoires ayant bénéficié de la même méthode certifiée par le Cerema,
- d'obtenir une photographie statistique des déplacements des habitants d'un territoire un jour moyen de semaine, pour tous les motifs et par tous les modes de déplacement,
- de calculer les parts modales, indicateurs que l'on retrouve notamment dans la grande majorité des documents de planification,
- de connaître les lieux fréquentés (par qui, quand, avec quel mode...),
- d'éclairer et aider la décision publique pour élaborer les politiques de mobilité,
- d'alimenter les diagnostics et les documents de planification,
- de mettre à jour le modèle multimodal des déplacements MODEOS.

La méthodologie EMC<sup>2</sup> se compose d'un cœur d'étude, complété par des options, qui permet d'obtenir des données complémentaires sur des enjeux locaux : mobilité du week-end, enquête complémentaire afin de disposer de données plus fines, par traçage sur smartphone ou par des enquêtes ciblées auprès de la population.

Le montant de cette étude est estimé à 442 800 €TTC et serait réparti entre les partenaires de la manière suivante :

	Part	Montant estimatif en €TTC
Etat	20 %	88 560 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 %	44 280 €
Département de la Savoie	20 %	88 560 €
Métropole Savoie	36,1 %	160 000 €
CA Grand Lac	2,5 %	11 249 €
CA Grand Chambéry	4,5 %	20 142 €

CC Cœur de Savoie	1,2 %	5 505 €
SM Avant-Pays Savoyard	5,5 %	24 505 €

Au vu de ces éléments, il est proposé d'approuver la participation de Grand Chambéry au financement de cette enquête à hauteur de 20 142 €TTC (montant estimatif).

Le projet de convention de partenariat joint en annexe définit les modalités techniques et financières relatives à la mise en œuvre de cette mission.

Cette enquête devrait être engagée en janvier 2022. Cette date pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** le code des transports.

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientations et d'actions déplacements (valant Plan de mobilité),

**Vu** la délibération n° 037-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 portant position de principe sur la participation technique et financière de Grand Chambéry à une enquête mobilité à l'échelle du SCoT,

**Vu** la délibération n° 069-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 approuvant la mise à jour du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS),

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>),

**Article 2 :** **approuve** la participation de Grand Chambéry au financement de cette enquête à hauteur de 20 142 €TTC (montant estimatif),

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et les documents à venir.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 118-21 C

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : CONVENTION PARTENARIAT ENQUETE MOBILITE EMC<sup>2</sup>

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25684H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25684H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au